

**Question parlementaire**

**Parlementaire vraag**

Numéro de la question : 55-2-001018

Parlementaire : PIEDBOEUF Benoît

Date de dépôt : 07/02/2022

Date fin de délai : 15/03/2022

**Titre : Conditions à satisfaire par les librairies pour obtenir une licence de vente de paris sportifs.**

La vente actuellement négociée des librairies Ubiway (bpost) à l'opérateur privé Golden Palace met en lumière le fait que l'activité de paris bascule progressivement des agences de paris (endroits dédiés uniquement aux jeux d'argent et très réglementés avec protection des joueurs) vers les librairies (lieux non exclusivement dédiés aux jeux d'argent).

Depuis longtemps, la commission des jeux de hasard réclame que le gouvernement définisse clairement les critères à satisfaire par les librairies pour offrir des paris sportifs à leur clientèle (licence F2).

Un projet d'arrêté existe qui mentionne comme condition d'obtention de la licence F2, la production d'un avis du bourgmestre qui revêtirait un caractère contraignant de sorte qu'en cas d'avis négatif, la librairie ne pourrait pas recevoir de licence.

Cela aura pour conséquence que les élus locaux risquent d'être soumis à de fortes pressions comme cela peut-être le cas de la part des placeurs de bingos dans les cafés. Cela comporte des risques. Par ailleurs, on ne peut exclure qu'une nouvelle forme de concurrence entre opérateur public potentiellement subsidiant (Loterie Nationale) et opérateurs privés voit le jour.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer ce rôle du bourgmestre? Pensez-vous lui maintenir un caractère contraignant?



**Question n° 55-2-001018 de monsieur le député Benoît PIEDBOEUF du 07/02/2022 au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord.**

**Vraag nr. 55-2-001018 van mijnheer de volksvertegenwoordiger Benoît PIEDBOEUF van 07/02/2022 aan de Vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee.**

Dans le projet d'arrêté royal fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires, un avis contraignant du bourgmestre était en effet prévu.

In het ontwerp van koninklijk besluit tot vaststelling van de omschrijving van de nevenactiviteit uitgeoefend door boekhandelaars was inderdaad voorzien in een bindend advies van de burgemeester.

Dans son avis du 10 février 2022, le Conseil d'État a considéré qu'un avis contraignant outrepassait l'habilitation prévue à l'article 43/4, §5, 1° alinéa 2 et ôtait à la Commission son pouvoir d'appréciation  
Le projet d'arrêté royal a été adapté en conséquence.

De Raad van State heeft in zijn advies van 10 februari 2022 geoordeeld dat een bindend advies de machtiging die bij artikel 43/4, § 5, 1°, tweede lid, verleend wordt, te buiten ging en de commissie haar beoordelingsbevoegdheid ontnam.  
Het ontwerp van koninklijk besluit werd dienovereenkomstig aangepast.

Le libraire doit à présent joindre à sa demande un avis du Bourgmestre ou, à défaut, la preuve de l'envoi de la demande d'avis adressée au Bourgmestre. La Commission des jeux de hasard garde don son pouvoir d'appréciation.

De dagbladhandelaar moet thans een advies van de burgemeester bij zijn aanvraag voegen of bij gebreke daarvan het bewijs van de verzending van de aan de burgemeester gerichte advies-aanvraag. De Kansspelcommissie behoudt dan ook haar beoordelingsbevoegdheid.

**V. VAN QUICKENBORNE**  
Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee

Bijlage(n)/annexe(s) : 0